

## - COMMUNIQUÉ COMMUN -

# SITUATION DU POLE AFFAIRES FAMILIALES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE

Nanterre, le 25 mai 2022

**Les Bâtonniers des Barreaux de Paris et des Hauts-de-Seine, l'USM Nanterre, le Syndicat de la Magistrature Nanterre s'inquiètent de la situation dramatique du pôle affaires familiales du Tribunal Judiciaire de Nanterre, particulièrement touché par le manque de moyens humain et matériel.**

Ils rappellent combien le contentieux familial s'accompagne du besoin d'une justice humaine, moderne, rapide et performante. A Nanterre actuellement :

- Le délai d'audiencement d'une procédure de divorce est supérieur à 12 mois.
- Le délai d'audiencement d'une procédure hors divorce est de 12 à 15 mois.
- Les délais entre la clôture et les plaidoiries sont actuellement de 8 à 11 mois.

La juridiction de Nanterre est emblématique des difficultés rencontrées par de nombreuses autres juridictions.

Il est urgent d'alerter sur les conséquences graves de ce manque de moyens pour les magistrats et greffiers qui y concourent, pour les justiciables et pour les avocats qui les accompagnent.

**Il est urgent de doter les Tribunaux de moyens de rendre une justice efficace et digne, respectueuse de tous les professionnels qui y concourent et des citoyens qui y recourent.**



Section du tribunal judiciaire de NANTERRE